

Date de dépôt : 28 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Lydia Schneider Hausser :
Quid de l'étude comparative sur les projets d'extension de la
gare Cornavin ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil a réceptionné favorablement la pétition 1705 en 2010 (Menace de démolition d'une partie du quartier des Grottes) en la renvoyant au Conseil d'Etat.

Il a ensuite accepté et renvoyé en Commission de l'aménagement la motion 2059 (Oui à l'extension d'une gare ! Non à la destruction d'un quartier!).

En début avril 2012, la conseillère d'Etat Mme Michèle Künzler et le conseiller administratif M. Rémy Pagani ainsi que les CFF annonçaient qu'ils allaient mandater un expert neutre pour comparer les projets proposés par les CFF et par le Collectif 500 afin de déterminer l'exactitude des coûts prévisionnels avancés pour chacun des projets et comparer la pertinence de l'un et l'autre projet (extension en surface ou extension en souterrain).

Par contre, les CFF se sont très rapidement retirés de la participation financière à cette étude argumentant qu'ils étaient eux déjà convaincus d'avoir la meilleure des propositions.

En date du 30 octobre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'étude de 130 000 F destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain de la gare CFF de Cornavin et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface.

Questions :

- *Le canton continue-t-il à s'engager comme partenaire de la Ville de Genève dans cette étude (délimitation des mandats à donner, participation financière) ?*
- *Est-il toujours prévu de segmenter l'étude entre un mandat donné à un spécialiste en génie civil et un mandat donné au Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de l'EPFL ?*
- *Quels sont les délais prévus pour l'attribution de ces mandats et les échéances de la réception des résultats ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'extension de la capacité de la gare Cornavin par le rajout de deux bordures de quai supplémentaires est un enjeu fondamental de la politique de mobilité ferroviaire pour l'ensemble de l'axe est-ouest entre Genève et St-Gall. C'est la raison pour laquelle ce projet fait partie des objets prioritaires à réaliser pour une mise en service d'ici à 2025, soutenus notamment par l'Union des transports publics, les CFF et l'ensemble des cantons de Suisse occidentale. A cet égard, un pas positif a été franchi récemment par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats, dans le cadre de ses travaux relatifs au projet de nouveau fonds d'aménagement des infrastructures ferroviaires (FAIF), par l'adoption d'une proposition d'étape 2025 pour un montant augmenté à 6,4 milliards de francs (3,5 milliards initialement), dont la gare Cornavin est partie intégrante (790 millions de francs).

Afin de déterminer la meilleure solution technique (entre une variante en surface et une autre souterraine) d'augmentation de la capacité de la gare Cornavin pour permettre de répondre aux objectifs d'offre à moyen et long termes, tout en prévoyant une réalisation pour l'horizon défini et en vérifiant les coûts de faisabilité, le canton et la ville de Genève ont décidé en avril 2012 de lancer une expertise indépendante.

Pour ce faire, un comité de pilotage, qui s'est réuni le 19 novembre 2012, comprenant les deux partenaires susmentionnés ainsi que l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF, a été mis sur pied. Le cahier des charges des études à mener, qui seront financées à part égale entre le canton, la ville et les CFF, est actuellement en cours de finalisation. S'il n'est pas partie prenante aux mandats à venir, l'OFT apportera toutefois son expertise à l'élaboration des critères d'évaluation des variantes et à leur validation.

A travers un processus itératif, deux mandats distincts vont ainsi être menés : le premier en matière de génie civil fera l'objet d'un appel d'offres sur invitation; le second sera confié au Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de l'EPFL.

Il est prévu d'attribuer ces mandats d'ici à fin décembre 2012 pour une réception des résultats à l'été 2013.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER